

DEMANDE D'OCTROI DU CERTIFICAT DE QUALITÉ DIGITAL AD TRUST SWITZERLAND

Par la présente, nous mandatons DIGITAL AD TRUST SWITZERLAND avec le contrôle et l'octroi du certificat de qualité DIGITAL AD TRUST SWITZERLAND et confirmons avoir rempli les données suivantes conformément à la vérité et être d'accord avec les conditions de certification générales.

Société: _____

Adresse de facturation: _____

Directeur: _____
Nom Prénom

E-mail: _____

Téléphone: _____

Site Web/URL: _____

Lieu, date Signature du demandeur

Pour tout complément d'information, contacter:

Interlocuteur: _____
Nom Prénom

E-mail: _____

Téléphone: _____

Dans quel domaine souhaitez-vous obtenir une certification?

- Brand Safety
- Visibility
- Ad Fraud
- User Experience (UX)

J'ai un ou plusieurs sites avec > 1 million de visites par mois?

- Oui
- Non

Liste de prix de certification

Editeurs avec un ou plusieurs sites > 1 mio de visites par mois	Editeurs avec un ou plusieurs sites > 1 mio de visites par mois
Certification globale (4 domaines): CHF 4000	Certification globale (4 domaines): CHF 1500
Certification partielle: CHF 1250 par domaine	Certification partielle: CHF 400 par domaine

1. Liste des domaines qui seront contrôlés pendant le processus de certification

Veillez ajouter une liste contenant au minimum les informations suivantes:

- Editeur/distributeur
- URL des sites Web appartenant à l'éditeur/distributeur
- Indication des URL des sites Web appartenant à l'éditeur/distributeur et ayant enregistré plus d'un million de visites
- Indication de tous les URL pour lesquels le reload automatique de supports publicitaires est utilisé (uniquement pour la certification Ad Fraud)

2. Confirmation d'utilisation d'un outil de monitoring tiers certifié au minimum

Par la présente, nous confirmons utiliser au moins un outil de monitoring de tiers certifié conformément au MRC et aux conditions de certification pour les domaines suivants, à savoir:

- Brand Safety (voir critère 1.1 des conditions de certification)

Nom

- Visibility (voir critère 2.1 des conditions de certification)

Nom

- Ad Fraud (voir critère 3.2 des conditions de certification)

Nom

Lieu, date

Signature du demandeur

3. Confirmation d'utilisation de ads.text

Par la présente, nous confirmons utiliser ads-text sur tous les sites Web cités plus haut (point 1). (Critères 1.3 et 3.4 des conditions de certification)

Lieu, date

Signature du demandeur

4. Liste des mesures prises pour réduire les impressions non visibles

Veillez exposer les mesures (paramètres spécifiques sur le serveur publicitaire des sites Web

Par la présente, nous confirmons avoir conclu un contrat avec un ou plusieurs serveurs publicitaires afin de filtrer le General Invalid Traffic conformément à la Spiders and bots list d'IAB. (Critère 3.1 des conditions de certification)

Lieu, date

Signature du demandeur

7. Confirmation de transparence pour le reload automatique de supports publicitaires

Par la présente, nous confirmons les points suivants sur les sites Web recourant au reload automatique de supports publicitaires:

- Indication transparente dans nos données médias
- Un reload automatique est effectué au bout de 30 secondes au minimum
- Par ailleurs, la technique lazy loading est obligatoire pour tous les placements recourant au reload automatique de supports publicitaires.

(Critère 3.5 des conditions de certification)

Lieu, date

Signature du demandeur

8. Confirmation du respect des règles pour l'amélioration de l'expérience utilisateur

Par la présente, nous confirmons que nous ne proposons aucun format publicitaire dérogeant à la «Coalition for better Ads» (critère 4.1 des conditions de certification)

Par la présente, nous confirmons respecter les limites Ad Clutter et que 30% maximum des pixels disponibles sur nos sites Web sont couverts par des publicités. (Critère 4.2 des conditions de certification)

Par la présente, nous confirmons respecter les principes de la Commission Suisse pour la Loyauté et du Code ICC

- Le site Web transmis pour certification privilégie l'accès aux contenus rédactionnels plutôt qu'à la publicité. Il répond aux recommandations de la Commission Suisse pour la Loyauté. Les règles suivantes s'appliquent aux formats autorisés par la «Coalition for better ads»:
 - La publicité doit être signalée comme telle si ce n'est pas manifeste (particulièrement dans le feed, native)
 - Les pop-ups ou overlays représentant plus de 30% de l'écran peuvent être fermés à tout moment.
 - Dans le cas des vidéos automatiques, le son doit être désactivé

(Critère 4.3 des conditions de certification)

Lieu, date

Signature du demandeur

9. Mise à disposition des données d'audit suivantes

- Conformément au critère 1.2: contenus rédactionnels conformes aux catégories de filtres IAB
- Conformément au critère 2.2: Visibility Rate
- Conformément au critère 3.3: Ad Fraud Rate